COMBLOUX

Département de la HAUTE-SAVOIE

Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches

Commune de Demi-Quartier

****

ANNEXES SANITAIRES
Volet Eaux Usées

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Fossé
- Réseau EP

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. de refoulement
- Poste de refoulement

Divers :

- Contour POS (Zones U et NA)
- Réseau hydrographique
- Mise à jour du bâti à titre indicatif
- Périmètre de protection de captage PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2017 approuvant le projet de PLU de Demi-Quartier.

Le Maire,

Date : Mars 2017
Echelle : 1/5 000
Fichier : AS_EU_Demi Quartier.dwg
Dessin : L. BANNAY

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAMPANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
Rejet dans des tranchées d'épandage.
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans la guide des filières techniques ci-jointes.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche –Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans la guide des filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif du SIA du Bassin de Sallanches tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les prescriptions techniques à respecter pour la réalisation de l'assainissement. Le pétitionnaire est informé que le service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute quant aux propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

7/21 — Limite des sous bassins versants

IS = 24/32 — Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
Indice de saturation = Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé – Rejet déconseillé
Indice presque saturé – Rejet tolérable
Indice non saturé – Rejet possible

Ruisseau de Maison-Neuve
DE < 0,1 l/s
NEC = 3 EH
IS = 3/3

Ruisseau de Nant Beney
DE = ??C
NEC = 0 l/s
IS = 1/0

Le torrent d'Arbon
DE = 2 l/s
NEC = 8 EH
IS = 15/6

Ruisseau du Cartelet
DE = 0,5 l/s
NEC = 18 EH
IS = 3/16

0,01 l/s

Eaux usées de certaines habitations de Megève collectées par Demi-Quartier

Zone collectée par Megève

Collecte des EU par Megève

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>